



Ecole Sainte Macre Sainte Chrétienne
Collège Sainte Macre

Collège Sainte Macre

1 Faubourg de Soissons 51170 FISMES
☎ : 03 26 48 01 87 www.ecolecollegesaintemacre.fr
@ : collegesaintemacre@orange.fr

Projet tablettes à Sainte Macre



Votre enfant sera scolarisé au **COLLEGE SAINTE MACRE** à la rentrée de septembre 2019. Chaque élève de 6^{ème} sera équipé d'une tablette qui sera utilisée comme outil de travail.

Concrètement, cela signifie :

- L'utilisation d'un matériel informatique nomade (utilisable à la fois en classe et à la maison)
- Un accès aux ressources et manuels numériques en remplacement des livres traditionnels, permettant :

- d'alléger le poids du cartable ;
- d'alléger les fournitures scolaires ;

◦ Améliorer les conditions d'apprentissage

L'enseignement par le numérique permet de diversifier et d'individualiser les méthodes d'apprentissage qui deviennent plus attractives, interactives et donnent envie aux élèves de s'impliquer davantage. Grâce aux outils numériques, les enseignants peuvent aussi facilement adapter le rythme d'apprentissage des élèves et mieux suivre leur progression.

◦ Maîtriser des compétences pour la vie professionnelle

Les collégiens seront formés aux bases de la programmation et à l'algorithmique afin de développer leurs compétences dans le domaine informatique. Ces compétences seront un atout pour leur vie professionnelle future. Les nouveaux programmes préparent les élèves au monde numérique d'aujourd'hui et de demain.

◦ Préparer les futurs citoyens responsables

Les nouveaux programmes visent aussi à développer l'esprit critique des élèves et à leur donner les clés nécessaires pour maîtriser les nouveaux modes de communication et utiliser de manière responsable les nouveaux médias, dont Internet. C'est pourquoi, les élèves sont formés aux enjeux de sécurité numérique, de fiabilité des sources et de l'information, de citoyenneté et à une utilisation du numérique respectueuse d'autrui.

1. Du manuel papier aux ressources numériques

Que signifie : « ressources/manuels numériques » ?

Il s'agit de manuels scolaires et de ressources sous forme numériques (vidéos, animations, contenus dynamiques, ...) auxquels vos enfants pourront accéder par Internet depuis la tablette.

Comment sont-ils choisis et accessibles ?

Toutes les matières, toutes les disciplines, pour le niveau 6^{ème} de l'année scolaire 2019-2020, peuvent bénéficier de ressources en format numérique.

Votre enfant pourra-t-il travailler à la maison avec ses livres numériques ?

Absolument. La volonté est que les élèves puissent disposer de ressources/manuels téléchargeables.

Une fois téléchargés via le réseau wifi de l'établissement sur la tablette, il est possible, à tout moment et en tout lieu, de les utiliser avec ou sans connexion Internet.

En outre, l'établissement permet à tous les collégiens de bénéficier du pack Microsoft Office (WORD, EXCEL, POWERPOINT, NOTES) pour la durée de leur scolarité : chaque élève pourra charger 5 fois la version et disposera d'un TO de stockage sur le cloud « ONEDRIVE ».

Les collégiens seront-ils équipés pour projeter les cours et accéder à internet ?

Le COLLEGE SAINTE MACRE est équipé en vidéoprojecteurs, Apple tv, bornes wifi pour une connexion internet.

Toutes les salles de cours, CDI seront couverts.

Comment ces manuels numériques seront installés sur les tablettes ?

Tout sera fait au collège. Les licences numériques de chaque manuel sont mises à disposition de l'établissement qui est chargé de l'installation.

Qui se charge de l'entretien et des mises à jour de l'équipement ?

Les modalités d'entretien et de mise à jour de l'équipement sont prévues par l'établissement scolaire en lien avec la société ECONOCOM. Dans les cas où les équipements sont utilisés à la maison, l'élève et sa famille sont tenus au respect du matériel et des procédures qui accompagneront cette mise à disposition de matériel.

2. Comment accompagner votre enfant ?

Mon enfant va-t-il utiliser une tablette toute la journée pour travailler ?

Non, l'équipement numérique est intégré à l'enseignement au même titre qu'un manuel scolaire ou un cahier d'exercices. Il est utilisé lors des différentes activités proposées par l'enseignant avec un objectif d'apprentissage et selon une pédagogie choisie par l'enseignant.

Mon enfant continuera-t-il à utiliser ses manuels scolaires ?

Les manuels scolaires numériques viendront compléter les ressources à disposition des élèves et remplacer progressivement une partie des manuels papiers. Cela doit contribuer à terme à l'allègement du poids des cartables.

Comment m'assurer que mon enfant n'a pas accès à des sites inappropriés pour son âge ?

Des mesures de protection sont prévues pour éviter que les élèves ne soient confrontés à des sites inappropriés ou choquants. Des listes de sites autorisés peuvent être également constituées par les enseignants pour limiter les accès et les consultations à cet ensemble de sites choisis.

Est-ce que mon enfant doit rapporter son équipement tous les soirs à la maison ?

Cet équipement lui est remis personnellement pour une utilisation aussi bien en classe qu'à la maison, afin d'assurer la meilleure continuité de ses apprentissages. Il pourra ainsi avoir accès à tout moment aux supports de cours, manuels scolaires numériques, devoirs et communiquer plus facilement avec ses enseignants. Son utilisation va dépendre du programme et des choix pédagogiques de l'équipe enseignante et du chef d'établissement.

Mon enfant peut-il utiliser sa tablette à la maison pour faire ses devoirs ?

Oui, en fonction du travail donné par l'enseignant, l'utilisation de son équipement à la maison permettra d'instaurer, pour l'élève, une véritable continuité des apprentissages.

Est-ce que mon enfant peut se connecter à Internet depuis son domicile avec l'équipement fourni ? Comment limiter le temps d'usage à la maison ?

La connexion Internet sera possible avec l'équipement fourni dans n'importe quel lieu disposant d'un accès Wi-Fi. Bien sûr l'utilisation à la maison nécessite toute votre attention : elle se fait sous votre responsabilité et doit être régulée de la même manière que vous le faites avec les autres formes d'activités des enfants. Les tablettes disposent de logiciel de paramétrage permettant de limiter les temps de connexion à la maison si vous le souhaitez.

Et si je n'ai pas d'accès Internet à la maison ?

Les ressources d'apprentissage installées sur la tablette peuvent souvent être utilisées en mode déconnecté. Cependant, si vous n'avez pas d'accès Internet à la maison, signalez-le à l'établissement scolaire de votre enfant et renseignez-vous auprès de lui ou de votre mairie sur l'existence d'espaces publics numériques.

Est-ce que mon enfant peut utiliser sa tablette pour son usage personnel ?

L'utilisation de la tablette est à usage pédagogique uniquement.

Est-ce que mon enfant peut emmener sa tablette en vacances ?

Oui, mais elle ne pourra être utilisée que pour de la pédagogie (révisions, cours, exercices...)

3. Un matériel informatique portable et performant

TABLETTE Nouvel Apple iPad Wi-Fi 32 Go (Gris sidéral)

- + copie Tax & Eco-participation sur les déchets d'équipements et électroniques
- + Protection iPad STM étui pour iPad 9.7" (Face arrière transparente - éducation)
- + Zuludesk licence Cloud par poste- année académique sur 4 ans
- + Forfait activation du mode DEP par iPad
- + Formule maintenance 4 ans
- + Gestion des sinistres
- + Forfait activation iPad + Connexion XWI FI+ Installation.

Qui finance cette tablette ?

Les familles loueront la tablette sur 40 mois avec possibilité d'achat en fin de 3^{ème} ou en cas de départ du collègue.

Combien cela me coutera et comment payer ?

A partir de la rentrée 2019-2020 pour le niveau 6^{ème} 12.50€/mois sur 40 mois (avec la facture annuelle) jusqu'à l'année de 3^{ème}. Ces montants s'entendent tous services inclus : garantie de 3 ans, livraison, installation « prêt à l'emploi ».

Une fois la scolarité terminée, l'élève doit-il rendre sa tablette ?

Plusieurs solutions pour les familles :

- l'élève rend la tablette à la fin de la 3^{ème}
- l'élève veut garder la tablette à la fin de la 3^{ème}. Cette cession sera possible avec un dernier loyer de 84€TTC/Tablette. L'acquisition de l'équipement implique que l'élève en devient le propriétaire. Il conserve donc son équipement à la fin de ses études.

A qui appartient la tablette qui sera remis à mon enfant ?

La tablette appartient à l'OGEC qui loue cet équipement .Elle est nominative et personnelle. L'élève est le seul responsable et utilisateur de sa tablette. L'établissement pourra réquisitionner les tablettes pour des opérations de maintenance.

Si mon enfant change d'établissement en cours d'année ou le quitte, doit-il rendre l'équipement qui lui a été fourni ?

En cas départ en cours d'année, la famille rend la tablette au collège ou la garde en réglant l'ensemble des mensualités qui lui reste à payer.

Quelles sont les garanties/assurances ?

Les tablettes sont toutes couvertes par

- la formule maintenance

Un technicien peut intervenir sur site, reprise de l'iPad en panne sur site à J+1, diagnostic et réparations, le matériel de remplacement est livré sans frais dans un délai maximum de J+3 ou mise à disposition iPad 9.7 " de prêt.

- Gestion des sinistres

Formule sans Frais de dossier, sans frais logistiques, sans franchises

Inclus Dégâts (destruction, détérioration, exposition à l'humidité ou à un liquide nuisant au bon fonctionnement et provenant d'un évènement de type incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles)

Inclus ACCIDENT

Inclus MALADRESSE

Inclus VOL avec effraction des locaux ou avec une agression

Inclus VOL dans véhicules.

En cas de perte, de vol ou de dégradation, est-il prévu un matériel de remplacement ?

Le matériel est-il systématiquement changé ?

Les projets prévoient en général que soit prêté un matériel de remplacement. Les modalités et informations pratiques seront décrites aux parents lors de la mise à disposition initiale du matériel.

Que dois-je faire si mon enfant se fait voler ou perd son équipement ?

En cas de vol ou perte de la tablette, il faut immédiatement prévenir l'établissement qui se chargera de la bloquer et de la rendre inutilisable.

Quelles sont les règles d'utilisation de la tablette par mon enfant ?

L'élève doit s'assurer de venir au collège avec sa tablette rechargée à 100% (le chargeur doit rester à la maison) il doit ne pas retirer sa housse de protection et veiller à nettoyer l'écran régulièrement avec un linge doux uniquement .Tout téléchargement (jeux, applications...) sera impossible, la tablette est bridée par l'établissement.

Elle sera débridée quand l'élève quittera l'établissement après la classe de 3^{ème}.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement.

Bien à vous

M.BIANCO Yves

Chef d'Etablissement Coordinateur

www.ecolecollegesaintemacre.fr